

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'intérieur et des collectivités locales et des transports
Direction générale de la protection civile
Direction de la protection civile de la wilaya de chlef
Numéro d'identification fiscale
408002002002038

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de loi n°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de la protection civile de la wilaya de Chlef, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°02/2025 pour: L'approvisionnement des cantines du siège de direction de la protection civile et des unités opérationnelles de la D.P.C de chlef en denrées alimentaires au titre de l'année 2026renouvelable pour l'année 2027.

- Lot n°1 :Viande rouge fraîche ;
- Lot n°2 : Viande blanche fraîche et Œufs ;
- Lot n°3 : Fruits et légumes ;
- Lot n°4 : Alimentation générale ;
- Lot n°5 : Pain amélioré.

Qu'à l'issue de l'examen et l'évaluation des offres techniques et financières, tenus le 11/11/2025, l'attribution provisoire est effectuée suivant le tableau ci-dessous:

Lot N°	l'attributaire n° d'identité fiscal	Délai d'exécution	Note obtenue / 40 pts	Montant Min DA/TTC	Montant Max DA/TTC	Observation
01	Belaraba Sid Ahmed 1960201000 7215304403	01 an	40	9 715 000,00	17 440 000,00	L'offre la moins disante acceptable en termes d'avantages économiques et qualifiée techniquement
02	Belaraba Sid Ahmed 1960201000 7215304403	01 an	25	9 144 364,25	19 483 750,00	L'offre la moins disante acceptable en termes d'avantages économiques et qualifiée techniquement
03	Aidli Miloud 1851010000 2414402600	01 an	40	14 431 472,00	30 053 110,00	L'offre la moins disante acceptable en termes d'avantages économiques et qualifiée techniquement

04	Belaraba Sid Ahmed 1960201000 7215304403	01 an	25	13 720 940,00	31 288 805,00	L'offre la moins disante acceptable en termes d'avantages économiques et qualifiée techniquement
05	Belaraba Hamid 1960216000 7814500000	01 an	40	2 984 078, 00	2 984 078,00	L'offre unique acceptable en termes d'avantages économiques et qualifiée techniquement

En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès commission derecours de la wilaya de Chlef, dans les dix (10) jours à compter de la première parution de cette avis. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire les recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires non retenus sont invités à se rapprocher à la direction de la protection civile de la Wilaya de Chlef, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du contrat, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.